



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. **Avec vous.**

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le conseil de la MRC d'Argenteuil rencontre les candidats et les candidates des principales formations politiques, en vue de l'élection provinciale du 1^{er} octobre 2018

Lachute, le 12 septembre 2018 - Les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil ont répété l'exercice tenu en 2014 et ont invité les candidats des principales formations politiques qui prendront part aux élections provinciales du 1^{er} octobre prochain, à venir discuter des principaux enjeux de la campagne électorale.

Ainsi, les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil ont rencontré successivement le député sortant et candidat indépendant Yves St-Denis, le candidat du Parti Québécois, Patrick Côté, le candidat du Parti Libéral du Québec, Bernard Bigras-Denis, la candidate du Parti Coalition Avenir Québec (CAQ), Agnès Grondin et la candidate du Parti Québec Solidaire, Céline Lachapelle.

Préalablement à la tenue de cette rencontre, le conseil de la MRC d'Argenteuil avait identifié une liste de 19 sujets prioritaires pour Argenteuil et de 14 enjeux nationaux, non spécifiques à Argenteuil, mais qui présentent néanmoins une importance stratégique pour la MRC. La liste détaillée de ces enjeux figure en annexe.

Cette rencontre fut donc l'occasion d'échanger librement sur de nombreux dossiers d'importance pour Argenteuil. Le préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil, monsieur Carl Péloquin, a présidé les échanges, en l'absence du préfet, qui, en raison de la candidature de sa conjointe dans la présente campagne électorale, s'était volontairement retiré.

Monsieur Péloquin tient à souligner que les discussions se sont déroulées de façon constructive, dans un climat d'ouverture et de respect mutuel.

Le conseil de la MRC d'Argenteuil a profité de l'occasion pour rappeler au député sortant, qui dans le cadre d'une déclaration publique, préconisait le concept « d'une ville, une MRC », que les municipalités et les MRC constituent en vertu de la loi un gouvernement de proximité, soit le palier le plus proche de la population et qu'à ce titre, il leur revient en exclusivité, la compétence et la légitimité d'examiner, lorsqu'ils le jugeront approprié, de façon transparente et en concertation avec les citoyens et citoyennes, tout changement de gouvernance et de structure politique.

Le préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil rappelle que depuis plusieurs années, les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil ont conclu diverses ententes intermunicipales et avec la MRC et poursuivent constamment leurs démarches visant à optimiser les services à la population, en préservant le caractère distinctif de chacune des municipalités locales.

-30-

Source : MRC d'Argenteuil

Pour information :

Carl Péloquin
Préfet suppléant
MRC d'Argenteuil
450 562-2474